

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU
GRAND NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidée	3
État des flux de trésorerie consolidés	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 19

RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 août 2021

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrés dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



Directeur de l'éducation



Surintendant des affaires

27 novembre 2021



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Claridge Executive Centre
144, rue Pine
Sudbury Ontario P3C 1X3
Canada
Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Rapport aux conseillers et conseillères scolaires du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (« l'entité ») qui comprennent

- l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2021
- l'état des résultats et du surplus accumulé consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution de la dette nette consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes consolidées, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidé du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2021, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et les différences importantes entre ce référentiel d'information financière et les normes comptables du secteur public canadien. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.N.R. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

27 novembre 2021

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2021, avec informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Actif financier :		
Liquidités	5 734 216 \$	7 682 529 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	37 958 310	34 574 172
Total de l'actif financier	43 692 526	42 256 701
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	9 376 256	8 718 313
Dettes à long terme (note 6)	21 905 412	23 175 948
Revenus reportés (note 7)	5 232 426	4 451 311
Avantages sociaux futurs (note 15)	142 351	204 340
Apports en capital reportés (note 8)	67 799 714	63 536 226
Total du passif financier	104 456 159	100 086 138
Dettes nettes	(60 763 633)	(57 829 437)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 9)	140 646	144 139
Immobilisations corporelles (note 10)	72 880 336	68 832 015
Total de l'actif non financier	73 020 982	68 976 154
Effets de COVID-19 (note 19)		
Engagements (note 20)		
Surplus accumulé (note 11)	12 257 349 \$	11 146 717 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:


 Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


 Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021, avec informations comparatives pour 2020

	Budget 2021 (note 18)	Résultats 2021	Résultats 2020
Revenus :			
Subventions municipales	3 889 577 \$	3 704 244 \$	3 830 372 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	58 576 383	56 628 147	53 152 005
- autres	1 984 765	5 909 766	3 707 262
- amortissement des apports en capital reportés (note 8)	3 490 920	4 459 169	3 611 610
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	84 173	8 791
Autres revenus - conseils scolaires	25 000	34 452	31 822
Autres revenus et droits de scolarité	655 000	2 426 852	2 908 505
Revenus de placement	50 000	51 808	74 109
Collecte de fonds des écoles	400 000	322 415	859 476
Total des revenus	69 071 645	73 621 026	68 183 952
Dépenses (note 12) :			
Enseignement	50 233 957	49 085 300	43 034 940
Administration	3 478 900	3 269 379	3 030 403
Transport	3 477 131	3 323 137	3 234 291
Installations destinées aux élèves	11 123 034	11 617 668	11 349 313
Autres dépenses	1 829 745	4 886 540	5 633 352
Activités financées par les écoles	400 000	328 370	693 344
Total des dépenses	70 542 767	72 510 394	66 975 643
Surplus (déficit) annuel	(1 471 122)	1 110 632	1 208 309
Surplus accumulé, début de l'exercice	11 146 717	11 146 717	9 938 408
Surplus accumulé, fin de l'exercice	9 675 595 \$	12 257 349 \$	11 146 717 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidée

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021, avec informations comparatives pour 2020

	Budget 2021 (note 18)	Résultats 2021	Résultats 2020
Surplus (déficit) annuel	(1 471 122) \$	1 110 632 \$	1 208 309 \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 415 929)	(8 722 657)	(5 491 067)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 716 523	4 674 336	3 814 741
	(2 699 406)	(4 048 321)	(1 676 326)
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(140 646)	(144 139)
Utilisation de frais payés d'avance	-	144 139	584 787
	-	3 493	440 648
Augmentation de la dette nette	(4 170 528)	(2 934 196)	(27 369)
Dette nette, début de l'exercice	(57 829 437)	(57 829 437)	(57 802 068)
Dette nette, fin de l'exercice	(61 999 965) \$	(60 763 633) \$	(57 829 437) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021, avec informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	1 110 632 \$	1 208 309 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 674 336	3 814 741
Amortissement des apports en capital reportés	(4 459 169)	(3 611 610)
	1 325 799	1 411 440
Sources et (utilisations) :		
Augmentation des comptes débiteurs	(3 384 138)	(535 846)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	657 943	794 261
Augmentation des revenus reportés	781 115	1 390 224
Diminution des avantages sociaux futurs	(61 989)	(11 838)
Diminution des frais payés d'avance	3 493	440 648
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	(677 777)	3 488 889
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(8 722 657)	(5 491 067)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(8 722 657)	(5 491 067)
Financement :		
Dette remboursée	(1 270 536)	(1 211 819)
Ajouts aux apports en capital reportés	8 722 657	5 214 244
Changement net des liquidités liées au financement	7 452 121	4 002 425
Changement net des liquidités	(1 948 313)	2 000 247
Liquidités, début de l'exercice	7 682 529	5 682 282
Liquidités, fin de l'exercice	5 734 216 \$	7 682 529 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

-

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assorti d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury (note 16)
- East of Thunder Bay Transportation Consortium (note 16)
- Le Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario (note 17)
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affection reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériels informatiques	3
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

La durée de vie utile du matériel informatique a été modifiée de cinq ans à trois ans en fonction de nouveaux renseignements relatifs à la durée de vie réelle des actifs. Par conséquent, ces actifs ont fait l'objet d'un amortissement supplémentaire afin de rendre la valeur comptable nette conforme à cette nouvelle politique. Cela s'est traduit par l'amortissement supplémentaire 541 732 \$ en 2021.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

1. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Paiements de transfert :

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le conseil scolaire offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation des avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) pour la FEESO et l'AEFO ont été établies en 2016-2017. Les FSSBE pour le SCFP et les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école ont été établies en 2017-2018. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire selon les critères d'admissibilité de leur FSSBE respective. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les syndicats, les groupes d'employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

1. Principales méthodes comptables (suite) :

- j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le conseil scolaire offre des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux retraités de tous les groupes, et continue de prendre en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour ceux qui sont en invalidité de longue durée et pour certains retraités qui sont couverts par ces régimes.
- i) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- ii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.
- k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tel qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.
- l) Montants budgétés :

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.
- m) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, les obligations liées aux avantages sociaux futurs, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.
- n) Recettes de l'impôt foncier :

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2021, le conseil a un compte débiteur envers la province de 27 071 850 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2020 – 25 176 271 \$).

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subventions différées inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2021 est 8 431 831 \$ (2020 – 6 640 346\$).

3. Comptes débiteurs :

	2021	2020
Gouvernement de l'Ontario	35 503 681 \$	31 820 601 \$
Gouvernement du Canada	1 213 379	733 647
Autres conseils scolaires	54 148	32 834
Municipalités	449 650	1 413 976
Autres	737 452	573 114
	37 958 310 \$	34 574 172 \$

Comptes débiteurs – Municipalités

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil en 2020. Pour le conseil, ce montant correspondait à Néant \$ (2020 – 898 912 \$) et a été inclus dans les comptes débiteurs dans l'état de la situation financière.

4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par le Ministère de l'Éducation. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2021, le solde se chiffre à Néant \$ (2020 - Néant \$).

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2021	2020
Créiteur commerciales	3 836 005 \$	2 437 572 \$
Liés à la paie	1 988 560	2 348 853
Autres conseils scolaires	615 234	236 094
Gouvernement du Canada	207 006	191 172
Gouvernement de l'Ontario	1 896 730	2 797 767
Autres	832 721	706 855
	9 376 256 \$	8 718 313 \$

Comptes créditeurs – Gouvernement de l'Ontario

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil en 2020. Pour atténuer les répercussions financières de ce report, la province a rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en juillet 2020 afin de verser un montant supplémentaire correspondant à environ 25 % du montant des impôts fonciers scolaires prévu par le conseil dans les prévisions budgétaires révisées de 2019-2020. Pour le conseil, ce montant correspondait à Néant \$ en 2021 (2020 – 972 394 \$).

6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débentures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2021	2020
CIBC Mellon Trust Company – débenture (i)	4 225 931 \$	4 607 131 \$
Office ontarien de financement (ii)	17 679 481	18 568 817
	21 905 412 \$	23 175 948 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

6. Dettes à long terme (suite) :

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débetures de 29 254 412 \$ en cours au 31 août 2021 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2022	1 332 165 \$	989 033 \$	2 321 198 \$
2023	1 396 854	924 512	2 321 366
2024	1 464 771	856 783	2 321 554
2025	1 536 067	785 671	2 321 738
2026	1 610 916	711 018	2 321 934
Par la suite	14 564 639	3 081 983	17 646 622
	21 905 412 \$	7 349 000 \$	29 254 412 \$

- (i) La débeture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échus en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.
- (ii) Les prêts à long terme émis par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 088 240 \$	4,560 %	2031
1 778 285	4,900 %	2033
5 911 959	5,062 %	2034
1 148 524	5,232 %	2035
335 342	4,833 %	2036
3 861 431	3,970 %	2036
1 771 962	2,993 %	2040
1 783 738	3,242 %	2041

Les emprunts sont garantis par l'affectation, chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2020	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2021
Réfections	1 932 530	\$ 1 250 861	\$ 29 480	\$ 418 575	\$ 2 735 336
Enfance en difficulté	714 246	8 640 825	8 646 578	–	708 493
Enfance en difficulté – Redressement pour le Nord	–	2 500 000	1 194 491	–	1 305 509
Éducation autochtone	104 885	218 982	128 492	–	195 375
Rendement des élèves	20 625	170 815	179 476	–	11 964
Autres	1 679 025	2 650 149	4 053 425	–	275 749
Total	4 451 311	\$ 15 431 632	\$14 231 942	418 575 \$	5 232 426 \$

8. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2021	2020
Solde, début de l'exercice	63 536 226 \$	61 933 592 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	8 722 657	5 214 244
	72 258 883	67 147 836
Recettes constatées pour la période	(4 459 169)	(3 611 610)
Soldé, fin de l'exercice	67 799 714 \$	63 536 226 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

9. Frais payés d'avance :

	2021	2020
Assurance	62 490 \$	56 145 \$
Autres	78 156	87 994
	140 646 \$	144 139 \$

10. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2020	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2020
Terrains	1 621 588 \$	–	–	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	4 223 270	623 521	–	4 846 791
Bâtiments	98 873 961	6 155 794	–	105 029 755
Mobiliers et équipements	8 054 308	1 517 528	(1 149 216)	8 422 620
Véhicules	195 652	45 412	–	241 064
Améliorations locatives	1 700 476	380 402	–	2 080 878
Immobilisations louées	254 793	–	(254 793)	–
Total	114 924 048 \$	8 722 657	\$(1 404 009)	122 242 696 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2020	Amortissements	Dispositions radiations et ajustements	Solde au 31 août 2021
Aménagements des terrains	2 019 603 \$	275 717	–	2 295 320 \$
Bâtiments	38 311 827	2 844 623	–	41 156 450
Mobiliers et équipements	4 963 210	1 438 352	(1 149 216)	5 252 346
Véhicules	163 831	21 070	–	184 901
Améliorations locatives	378 769	94 574	–	473 343
Immobilisations louées	254 793	–	(254 793)	–
Total	46 092 033 \$	4 674 336	\$(1 404 009)	49,362,360 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2020	Valeur comptable nette 31 août 2021
Terrains	1 621 588 \$	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	2 203 667	2 551 471
Bâtiments	60 562 134	63 873 305
Mobiliers et équipements	3 091 098	3 170 274
Véhicules	31 821	56 163
Améliorations locatives	1 321 707	1 607 535
Immobilisations louées	–	–
Total	68 832 015 \$	72 880 336 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

11. Surplus accumulé :

	2021	2020
Surplus :		
Aux fins de conformité – Non affecté		
Fonds de roulement	6 406 572 \$	5 237 858 \$
Aux fins de conformité – affectation interne		
Gratifications de retraite	138 527	171 585
Fonctionnement des écoles	372 541	235 503
Projets d'immobilisations engagés	3 459 032	3 674 199
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	586 911	592 866
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(41 961)	(83 923)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 621 590	1 621 590
Autres	(285 863)	(302 961)
Surplus accumulé	12 257 349 \$	11 146 717 \$

12. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2021	Résultats 2021	Résultats 2020
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	42 173 838 \$	43 736 567 \$	41 454 129 \$
Avantages sociaux	7 276 731	7 902 980	7 336 109
Perfectionnement du personnel	234 836	177 433	142 605
Fournitures et services	6 217 635	5 547 816	5 861 210
Intérêts	1 054 037	1 070 275	1 100 194
Dépenses de location	53 400	45 711	53 321
Frais et services contractuels	6 229 190	8 634 607	6 197 503
Autres	3 186 577	392 299	322 479
Amortissement des immobilisations	3 716 523	4 674 336	3 814 749
Activités financées par les écoles	400 000	328 370	693 344
	70 542 767 \$	72 510 394 \$	66 975 643 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

13. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 46 429 \$ (2020 – 46 549 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

14. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être demandé à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

15. Avantages sociaux futurs :

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1^{er} janvier 2019, les taux de cotisation des employés ont maintenu à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1^{er} janvier 2020 – 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2021, le Conseil a cotisé 1 257 235 \$ (2020 – 1 125 008 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

15. Avantages sociaux futurs (suite) :

Autres avantages sociaux futurs des employés :

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

16. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 10,3 % (2020 – 9,8 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2021.

Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 5,2 % (2020 – 7,1 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2021.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

17. Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario (CÉNO) :

Le CÉNO est un organisme à but non lucratif qui offre des services spécialisés en français, afin de contribuer à l'épanouissement et à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.

Le CÉNO dessert les conseils suivants :

Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Conseil scolaire catholique Franco-Nord

Conseil scolaire catholique Nouvel-Ontario

Conseil scolaire du district catholique des Aurores boréales

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Conseil scolaire public du Nord Est de L'Ontario

Les revenus sont égaux aux dépenses et sont intégrés dans les résultats du Conseil.

18. Données budgétaires:

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés sont basées sur les budgets 2021 approuvés par le Conseil le 26 août 2020.

19. Effets de COVID – 19 :

En 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie du coronavirus («COVID-19») une pandémie mondiale. Le Conseil continue de surveiller la situation et de planifier les changements potentiels au cours de l'année scolaire 2021-2022 et au-delà.

En raison de la pandémie, le Conseil pourrait être exposé à un risque accru dans plusieurs domaines.

Le 31 août 2021, le Conseil n'a pas procédé à des ajustements importants pour refléter l'impact futur possible du COVID-19. La direction a évalué l'incidence sur le Conseil et estime qu'il n'y a pas d'enjeux financiers importants, car le Conseil dispose d'un fonds de roulement adéquat disponible et d'un accès à des ressources liquides suffisantes pour soutenir les opérations au cours de l'année à venir. Les répercussions ainsi que la durée de la pandémie actuelle sont hautement imprévisibles, il n'est donc pas possible d'estimer et de divulguer son effet financier sur les opérations futures pour le moment.

20. Engagements :

Le Conseil est engagé à de divers projets de réfections de ses écoles. Ces projets sont approuvés par le Ministère de l'Éducation. Au 31 août 2021, les engagements pour ses projets du Conseil se chiffrent à 2 927 771 \$.